



Prise en charge financière boîte de vitesse à changer

Par **Matthias**, le **07/07/2009** à **22:27**

Bonjour,
Suite à un problème de bruit de cognement, j'ai emmené ma voiture dans une concession Renault.
Résultat : diagnostic d'un changement de boîte de vitesse alors que mon véhicule (monospace Renault Scénic) n'a que 22 000 kms et date de 05/2005.
Renault me propose une participation de 50% sur les frais de réparations. Estimant à juste titre que leur offre est insuffisante, je la rejette et leur demande une participation d'au moins 80%. La relation clientèle Renault refuse...
Ensuite, je fais appel à un journaliste du magazine AUTO PLUS qui me publie.
Je contre attaque en envoyant la coupure presse à relation clientèle Renault.
Une semaine après, Renault me contacte pour me demander de retourner dans une concession Renault pour, je cite, "un diagnostic technique précis après démontage", qui après réalisation me sera facturé environ 300 Euros (rien que ça !) et qui n'apporterait aucune garantie quant à une meilleure prise en charge de Renault.
La relation clientèle Renault ne pouvant pas s'engager sur une plus grande participation financière, j'ai bien entendu refuser ce second diagnostic.
Sachant que j'ai déjà payé 86 Euros pour le devis effectué initialement et qui est censé engager la responsabilité de la concession quant à la nature de la réparation et son bien fondée, quels sont les droits /recours juridiques dont je dispose pour enfin avoir "gain de cause".
Le devis établi par la concession n'est-il pas suffisant ?
Je suis actuellement dans une impasse.
merci pour votre aide.